



Le Magonan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°609 du Mercredi 28 juillet 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL À KARA ET EXÉCUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE :



#3

Bilan à mi-parcours après près de 10 mois de « gouverner autrement »

GOVERNANCE



Les grandes décisions du Conseil des ministres, tenu à Pya #3

DIGUE D'EAU DE SIDIKI, PREF. DE TÔNE

RAPPORT ACCABLANT DE L'ONIT



#6

« **Mauvais choix des matériaux, bureau de contrôle complaisant** »

FOOTBALL

LIGUE FÉMININE AFRICAINE DES CHAMPIONS

«Amis du Monde» en préparations pour défendre les couleurs nationales #7



ENTREZ DANS LE FUTUR 5G



XIAOMI MI 10 LITE 5G

60Go

Valable 30jrs

KIT Offert

= 144⁵⁰⁰FCFA

299.000 F

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

Bonus 60Go compatible sur 5G, 4G et 3G. Offre valable jusqu'au 31 août 2021.

togocom.tg



LE CARNET

Ça devient inquiétant !

926 patients sous traitement (cas actifs), 15.117 cas positifs, 14.102 guéris et 148 décès. Telles sont les dernières statistiques sur l'évolution de la pandémie au Togo. Elles ont été rendues publiques à la date du lundi 26 juillet 2021 par le site officiel du gouvernement togolais. Relativement au même bilan, vingt-sept (27) personnes sont déclarées positives au Coronavirus au cours de la journée du lundi. De même, Trente-trois (33) guéris ont été enregistrés. Autres informations, 396.376 tests de laboratoire a été effectués hier et 1.115 personnes ont été soumises à l'examen virologique du Coronavirus. Le vaccin Covid-19 s'est même invité dans des centres d'écrit Dans le cadre de lutte contre la pandémie, des candidats au Baccalauréat 2021 se sont fait vacciner contre le virus pendant qu'ils étaient en plein examen. L'opération, a indiqué le ministère en charge de la Santé, s'est déroulée le samedi 24 juillet 2021, dernier jour des épreuves du Baccalauréat deuxième partie. En effet, les équipes de vaccination contre la Covid-19 de la Direction préfectorale de la santé du Golfe ont sillonné certains centres d'examen pour vacciner des candidats au Bac II contre le virus, selon les autorités. Selon le ministère en charge de la Santé, il s'agit des centres d'examen comme le lycée du Port, le collège protestant, le lycée Moderne Adidogomé, entre autre. Aucune précision cependant sur le type de vaccin administré, ni sur le nombre d'apprenants vaccinés. Au Togo, rappelons-le, la remontée des cas constatée depuis quelques jours se poursuit. Le dernier bilan annoncé hier soir fait état de 27 nouveaux cas positifs portant à 15 176 le nombre de cas confirmés, avec 926 cas actifs. Les choses se compliquent davantage de jour en jour que certaines libertés sont restreintes de nos jours. Ainsi, les visites aux détenus ne sont plus autorisées en raison de la virulence de la 3ème vague de la pandémie à Coronavirus. Ainsi en a décidé l'administration pénitentiaire sénégalaise. Les visites aux détenus des prisons du Sénégal sont suspendues du lundi 26 juillet 2021 jusqu'à nouvel ordre pour une meilleure protection sanitaire du milieu carcéral. « Avec la hausse progressive de la courbe épidémiologique au coronavirus, l'administration pénitentiaire informe l'opinion publique que les visites familiales aux détenus au sein des établissements pénitentiaires sont suspendues à compter du 26 juillet 2021 jusqu'à nouvel ordre pour une meilleure protection sanitaire du milieu carcéral », informe l'administration pénitentiaire. Cependant, les détenus peuvent encore recevoir des plats venant de l'extérieur seulement les week-ends (samedi et dimanche). Pour la mise en œuvre de cette mesure, l'autorité pénitentiaire invite à une parfaite collaboration des pensionnaires et leurs familles. Notons que le Sénégal a enregistré 618 nouveaux cas pour le compte de la journée du 26 juillet 2021. Il faudrait que les uns et les autres prennent conscience. La pandémie revient avec beaucoup de galop. Nous devons nous vacciner et continuer par respecter les mesures barrières afin de mettre fin à la propagation de cette maladie qui ne finit pas de faire des misères dans les familles.

ATAKPAMÉ: Les femmes au cœur de la communication environnementale

Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières avec l'appui du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) a organisé à Atakpamé, une session de formation portant sur les questions environnementales ; à l'intention des femmes journalistes et communicatrices des régions des plateaux et maritime. Du 22 au 24 juillet, ces femmes de media ont actualisé leurs connaissances quant à ce qui concerne le traitement des informations environnementales et les sujets ayant trait au changement climatique.

La présente session de formation qui a réuni une quinzaine de femmes journalistes et communicatrices des médias publics et privés du Togo a tourné autour du thème principal : « Les femmes au cœur de la communication environnementale ». Cet atelier de formation vise essentiellement entre autre à renforcer les capacités et les connaissances de ces femmes participantes dans la compréhension des questions de changement climatique, d'efficacité énergétique et des bonnes pratiques ; approfondir leurs connaissances sur la façon de restituer le niveau de vulnérabilité des populations face au changement climatique ; réaliser des reportages de qualité sur les questions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique et la prise en compte du genre. C'est le Préfet de l'Ogou EDOH AKAKPO qui a présidé la cérémonie d'ouverture en présence du

Directeur Régional de l'environnement et de la cheffe division de la lutte contre les changements climatiques. Le Préfet tout en se réjouissant du choix de sa localité pour abriter cet atelier, a souhaité plein succès aux échanges. Il croit aussi fermement à l'action de plus des femmes journalistes dans la diffusion des informations dont les populations ont besoin en matière des questions environnementales et de changements climatiques. Cette session de formation étalée sur 3 jours d'activité est répartie sur 2 jours en atelier et une journée de visite de terrain. Cette visite de terrain a conduit ces femmes journalistes et participantes à cette formation dans la forêt d'Abotessè, située à 7km à l'Est de la ville d'Atakpamé. Ce groupe de journaliste a pu constater et recueillir les informations sur les activités de reboisement pour reconstituer le couvert végétal, pouvant leur servir dans leurs



différentes productions. L'ONG Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto-Emploi (ODIAE) sur financement du PALCC a, dans un premier temps fourni des plants pour reboiser les endroits clairsemés, des bottes pour superviser la forêt contre d'éventuels destructeurs et deuxième temps aidé la communauté à mettre en place des activités génératrices de revenus. Parlant toujours des femmes, on note une implication active de ces dernières dans la gestion de cette forêt communautaire qui constitue un atout naturel à cette population. Leur poids n'est pas tout aussi négligeable pour la bonne marche des activités génératrices de revenus mises en place pour leur donner une bouffée d'oxy-

gène sur le plan économique. Ces femmes de média en visite de terrain ont aussi participé au reboisement du couvert végétal. Elles ont procédé à la mise en terre des jeunes plants d'espèces comme GMELINA, ARBOREA ET KHAYA SENEGALENSIS. En rappel, la cérémonie de lancement de ce projet de formation des femmes de média s'est déroulée le 21 juillet en présence de Katari Foli-Bazi, Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières. Après l'étape d'Atakpamé, cette session de formation se poursuit à Sokodé et qui rassemble les journalistes des régions des savanes, centrale et de la Kara.

Sylvie N.

CONSULTATIONS NATIONALE DES FEMMES DE LA ZLECAF, Recommandations des femmes d'affaires de Lomé collectées

Les consultations nationales des femmes entrepreneurs de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine ZLECAF ont effectivement démarré. L'étape de Lomé a rassemblé vendredi 23 juillet une vingtaine de femmes commerçantes et productrices. Des recommandations ont été faites à la fin des activités.



Les femmes entrepreneurs et productrices installées à Lomé ont eu vendredi, une rencontre avec les responsables de la ZLECAF. Cette rencontre a permis de « collecter des informations sur les difficultés rencontrées par ces femmes notamment sur les tracasseries au niveau des frontières et de recueillir les défis auxquelles elles font face » a affirmé KLOLLY Akouvi Soké Leslie, point focal Togo des consultations nationale des femmes de la ZLECAF. Elle précise en outre, que la finalité de ces consultations est « d'élaborer une stratégie pour l'implication des femmes dans le protocole d'accord de la ZLECAF. » Les participantes doivent connaître les contours de ce marché afin de pouvoir profiter pleinement de ces atouts. L'accent est mis particulièrement sur ces femmes puisqu'elles sont souvent dans le secteur commercial transfrontalier informel, mais aussi possèdent de petites ou

moyennes entreprises qui ont souvent du mal à exporter vers l'extérieur. La ZLECAF permettra d'« essayer de les regrouper; de les mettre ensemble par secteurs, privilégier des achats groupés ;et aussi mettre les entreprises à niveau en certifiant leurs produits pour faciliter le commerce de ZLECAF » a précisé Candide LEGUEDE, expert de la ZLECAF et consultante femme dans le commerce. « Nous remercions le gouvernement pour ses efforts, et cette opportunité, à laquelle nous avons pu exprimer nos besoins. Nous espérons qu'il prendra en compte les problèmes évoqués ici » a déclaré Akuavi KOULONG, secrétaire de l'association des revendeuses de Tomates fraîches au Togo. Les échanges avec les femmes se poursuivent jusqu'au 09 août sur toute l'étendue du territoire national. Après, un atelier se penchera sur les recommandations formulées par ces femmes.

Pour l'équité genre au sein des FAT, le Togo va bénéficier du Fonds de l'Initiative Elsie

Les forces armées togolaises (FAT), classées 20ème plus gros pays contributeur aux missions de paix vont bénéficier d'un financement du Fonds de l'Initiative Elsie en faveur du projet d'augmentation du recrutement des femmes de 6 % à 10 % et de leur déploiement sur les opérations de paix de 6,91 % à 14,62 % en 2023.

À la tête de cette transformation se trouve la ministre Essossimna Marguerite Gnakadé, la première femme ministre des Forces armées du Togo, qui souligne l'importance du projet et de l'appui du Fonds de l'Initiative Elsie. « Augmenter la présence des femmes dans les contingents militaires togolais, dans les opérations de paix et à tous les niveaux de responsabilité est une façon de renforcer l'efficacité des troupes déployées » a-t-elle déclaré avant d'ajouter, « Le Fonds de l'Initiative Elsie nous permettra d'atteindre notre objectif ultime, qui est de donner aux femmes togolaises en uniforme, tout aussi compétentes que leurs homologues masculins, la possibilité pleine et égale de servir pour la paix ». « Le projet des FAT sera soutenu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), partenaire d'exécution par excellence, qui fournira son assistance technique, ses conseils et son expertise pour accompagner la bonne mise en œuvre et la durabilité du projet » a ajouté le représentant résident du PNUD M. Aliou Mamadou Dia, également co-président du Comité de pilotage du projet aux côtés de la ministre des Forces armées. En phase avec la feuille de route



2020-2025 du gouvernement, ce projet représente une étape importante pour l'atteinte de l'égalité des genres. Le programme de pays du PNUD et ses priorités nationales visent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, aussi bien comme objectif que comme approche du développement. Le projet est innovant car il cherche à s'attaquer simultanément à plusieurs niveaux d'obstacles à la participation des femmes dans les opérations de paix. Non seulement il renforcera l'autonomie des femmes en réduisant les écarts de compétences et d'aptitude grâce à des formations et des bourses dédiées, qui leur permettront de passer les concours d'entrée, d'accéder à des promotions et des déploiements sur des opérations de paix, mais il assurera également que les femmes bénéficient d'un environnement favorable grâce à la construction de logements spécifiques à l'école et dans les centres de formation militaire.

SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL À KARA ET EXÉCUTION DE LA FEUILLE DE ROUTE : Bilan à mi-parcours après près de 10 mois de « gouverner autrement »

Le Chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, a dirigé les 25 et 26 juillet 2021 à Kara, un séminaire gouvernemental de deux jours afin de faire la revue d'avancement des projets prioritaires contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 lancée en octobre 2020.

Deux jours durant, les membres du gouvernement ont passé au peigne fin la feuille de route gouvernementale afin de déterminer les principales avancées enregistrées depuis son lancement en octobre 2020 et d'accélérer les actions en cours d'exécution.

En effet, le gouvernement Vicoire Tomégah-Dogbé a lancé en octobre 2020, une feuille de route gouvernementale 2020-2025. Pour passer en revue l'état d'avancement des projets contenus dans cette feuille de route, un séminaire gouvernemental a été ouvert le dimanche 25 juillet 2021 à Kara et présidé par le Chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé.

Cette rencontre de haut niveau de deux jours a permis aux membres du gouvernement de faire la revue d'avancement des projets prioritaires contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 lancée en octobre 2020.

« Je préside depuis ce dimanche 25 juillet 2021 un séminaire gouvernemental de deux jours à Kara. Avec les membres du Gouvernement Togolais, nous ferons l'état des lieux de l'avancement des différents projets prioritaires contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 » avait déclaré le Chef de l'Etat togolais sur ses pages Facebook et Twitter. Et d'ajouter : « Notre objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route. »

Au cours des travaux, les membres du gouvernement ont eu à faire le point des réalisations des neuf mois après le lancement de cette feuille de route quinquennale en faisant la lumière sur les succès et les défis rencontrés.

L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route. Cette feuille de route est construite autour d'une vision commune qu'est « Un Togo en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable et se décline en trois axes stratégiques et 10 ambitions ».

Pour rappel, un portefeuille de 42 projets et réformes prioritaires a été défini afin d'accompagner la nouvelle vision et les nouveaux axes stratégiques du pays. Il faut préciser que depuis le lancement de la feuille de route quinquennale, des avancées sont déjà enregistrées.

Les économistes, Dominique Strauss-Kahn et Carlos Lopes, étaient également aux côtés du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer les 42 projets et réformes inscrits dans la feuille de



route.

Cette revue a permis d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme industrielle d'adétikope ; le code du travail. Par ailleurs, plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation. Enfin, certains projets sont encore en phase d'étude ou de communication@presidence.gouv.tg recadrage. Cette analyse a permis de constater une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en œuvre collégiale. Néanmoins, dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, Son Excellence Monsieur

le Président de la République a rappelé l'exigence d'une mobilisation accrue des membres du gouvernement et des administrations. Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégial et de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations. Il a mis en exergue la nécessité de faire mieux fonctionner les instances de pilotage à tous les niveaux afin de répondre aux points d'attention soulevés.

Avant de lever la séance, le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental. Pour mémoire, la feuille de route Togo 2025 est construite autour d'une vision commune « Un Togo

en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable et se décline en trois axes stratégiques et 10 ambitions.

Il s'était agi précisément pour les membres du gouvernement de faire le point des réalisations neuf mois après le lancement de la feuille de route quinquennale en faisant la lumière sur les succès et les défis rencontrés. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre des projets afin d'atteindre les ambitions de la feuille de route.

A.I.

LES GRANDES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES, TENU À PYA

1. Le Gouvernement a eu du samedi 24 juillet au lundi 26 juillet à Pya, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, plusieurs activités :

A. LE CONSEIL DES MINISTRES

2. Le conseil des ministres s'est réuni ce samedi 24 juillet 2021 sous la présidence de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République.

3. Le conseil a examiné trois (03) projets de décret, écouté cinq (05) communications et un (1) compte rendu.

I. AU TITRE DES PROJETS DE DÉCRET,

1. Le Conseil a examiné un premier projet de décret portant réglementation des opérations de transbordement en mer.

2. Les opérations de transbordement en mer se sont développées dans notre pays compte tenu de la sécurité qui règne dans nos eaux territoriales, fruit des efforts du gouvernement visant à développer l'économie bleue. communication@presidence.gouv.tg

3. Au regard des risques inhérents à cette activité et de sa portée économique, il s'est avéré indispensable de mieux l'encadrer. Le présent décret vise à instaurer le régime de ces opérations et de leur impact environnemental.

4. Le Conseil a ensuite examiné deux projets de décret de déclaration d'utilité publique et autorisant respectivement les travaux d'extension et projet de constitution d'une réserve foncière.

5. Le premier projet de décret, relatif à l'extension de la plateforme industrielle d'adétikopé et à la construction d'infrastructures connexes, permettra une extension de la plateforme sur une superficie de 392 ha et de renforcer les actions d'industrialisation de notre pays.

6. Le deuxième projet de décret est relatif

au projet de constitution d'une réserve foncière spéciale dans les cantons de Dalavé et de Kpomé (préfecture de Zio). Cette réserve, estimée à 1 177 ha, permettra à l'Etat de poursuivre ses projets de création d'habitats décentes et abordables, de réaliser des ouvrages publics au profit des populations.

7. L'adoption de ces projets de décret permettra de déclencher les procédures d'indemnisation et d'expropriation en vue de sécuriser les périmètres des sites identifiés. II. AU TITRE DES COMMUNICATIONS,

8. Le Conseil a écouté une première communication relative à la sécurisation des anciens sites industriels du Togo ; présentée par le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

9. Dans la perspective de l'implantation de nouvelles unités industrielles dans les régions économiques du pays, cette communication vise à faire le point sur la situation des sites des anciennes unités industrielles ainsi que celle des parcelles nouvellement acquises en vue de leur sécurisation.

10. Le Conseil a ensuite écouté une seconde communication relative à la situation de la pandémie à la COVID-19 au Togo ; présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins.

11. Dans le contexte actuel marqué par une flambée des cas de covid, la présente communication vise à faire le point de la pandémie, sur le double plan communication@presidence.gouv.tg communication@presidence.gouv.tg épidémiologique et vaccinal, et à faire état des mesures envisagées.

12. Il en ressort que les décès enregistrés récemment concernent essentiellement les personnes de plus de 50 ans non vaccinées. Cette tranche d'âge reste donc

prioritaire dans le cadre de la campagne de vaccination.

13. On assiste à une augmentation du nombre de cas depuis quatre semaines, après le répit des mois d'avril et de mai. Cette nouvelle vague est alimentée par l'apparition de probables variants plus contagieux et le relâchement dans le respect des mesures barrières.

14. Face à cette situation, des mesures visant à accélérer la vaccination et à renforcer le contrôle du respect des mesures édictées, notamment dans les lieux accueillant du public, ont été proposées.

15. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative à la nomenclature togolaise des métiers et professions ; présentée par le ministre de la fonction publique, du travail et du dialogue social.

16. Dans le contexte actuel du monde du travail marqué par la globalisation, et l'émergence de nouvelles activités, la classification de la nomenclature des métiers et professions nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte les nouveaux corps de métiers et professions.

17. Par ailleurs, cette actualisation permettra au public et aux employeurs d'uniformiser l'identification et la classification des catégories socioprofessionnelles, tant du secteur formel que du secteur informel, sur l'ensemble du territoire national. Elle contribuera également à la réalisation du projet d'identification biométrique.

18. Le Conseil a ensuite écouté une communication conjointe relative à l'évaluation des activités des organisations non gouvernementales (ONG) au Togo ; présentée par le ministre de l'économie et des finances.

19. Compte tenu de l'évolution du contexte d'intervention des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et de la nécessité pour l'Etat d'assurer le contrôle, la transparence et l'efficacité de leurs ac-

tions, il est apparu nécessaire d'actualiser le cadre réglementaire.

20. Il s'agira essentiellement de renforcer les résultats des interventions des ONG en les alignant sur les priorités du gouvernement. En attendant cette réforme, l'attribution et le renouvellement des agréments sont suspendus.

21. Le Conseil a ensuite écouté une communication relative au compte rendu des travaux de la concertation nationale entre acteurs politiques (CNAP - du 19 janvier au 13 juillet) ; présentée par le ministre d'Etat, ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires.

22. Pour rappel, la CNAP avait été mise en place par le gouvernement sur les hautes instructions du Président de la République dans le but d'organiser une concertation entre les acteurs politiques.

23. Suite à la fin des travaux, la communication visait à présenter au conseil des ministres les résultats obtenus et les propositions de réformes.

24. Saluant la bonne tenue des discussions, le conseil a félicité les différents acteurs et a pris note des propositions.

III. AU TITRE DES DIVERS,

25. Le conseil a écouté un compte rendu relatif à la sélection du Togo pour bénéficier du financement du fonds de l'initiative « Elsie » présenté par le ministre des armées.

26. La sélection de notre pays pour bénéficier de ce fonds vient reconnaître l'engagement et les efforts du gouvernement, sous la haute impulsion du Chef de l'Etat, dans la promotion du genre au sein des formes armées togolaises. Ce « label » est un encouragement pour l'ensemble du personnel féminin des forces armées togolaises.

B. LE SÉMINAIRE GOUVERNEMENTAL
27. A la suite de ce conseil des ministres,

le gouvernement a tenu un séminaire les 25 et 26 juillet afin de procéder à la revue de l'avancement de la feuille de route gouvernementale 2020 - 2025.

28. Ce séminaire a été l'occasion d'évaluer les 42 projets et réformes inscrits dans la feuille de route.

29. Cette revue a permis d'identifier les projets déjà achevés notamment la loi de programmation militaire ; la plateforme industrielle d'adétikope ; le code du travail. Par ailleurs, plus de la moitié des projets sont matures et en cours d'implémentation. Enfin, certains projets sont encore en phase d'étude ou de communication@presidence.gouv.tg recadrage.

30. Cette analyse a permis de constater une bonne appropriation de la feuille de route et une dynamique de mise en œuvre collégiale.

31. Néanmoins, dans le but d'accélérer l'atteinte des résultats et de répondre aux points d'attention soulevés, Son Excellence Monsieur le Président de la République a rappelé l'exigence d'une mobilisation accrue des membres du gouvernement et des administrations. Il les a exhortés à maintenir l'esprit collégial et de solidarité qui permettra d'avoir plus d'impact au bénéfice des populations.

32. Avant de lever la séance, le Chef de l'Etat a fixé des objectifs à court terme à atteindre avant le prochain séminaire gouvernemental.

Fait à Pya, le 26 juillet 2021

LE CONSEIL DES MINISTRES

communication@presidence.gouv.tg



COMMUNIQUE

RELATIF A LA DELIVRANCE DES DOCUMENTS FISCAUX

L'Office Togolais des Recettes informe les contribuables et ses partenaires, du rétablissement de ses services de délivrance des documents fiscaux après quelques heures de perturbations enregistrées. Ces perturbations dues à une panne technique ont également affecté le bon fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises dont les prestations ont effectivement repris dans la matinée de ce mardi 27 juillet 2021. L'Office Togolais des Recettes présente ses excuses à tous ses usagers pour les éventuels désagréments subis et les rassure de la fluidité de toutes ses prestations.

Fait à Lomé, le 27 juillet 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

MARQUAGE DES PRODUITS : Inspecteurs et contrôleurs formés sur l'utilisation des kits de contrôle

Une séance de formation sur l'utilisation des kits de contrôle de marquage des produits s'est tenue le 22 juillet 2021 à Lomé, à l'endroit des inspecteurs et contrôleurs du commerce de la Direction du commerce intérieur et de la concurrence (DCIC) du ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale.

Cette initiative entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté interministériel N°005/MEF/MCIDPPT du 06 février 2017, relatif au marquage sécurisé obligatoire des produits. Elle a pour but de renforcer les capacités des inspecteurs et contrôleurs du commerce de la DCIC pour les rendre plus efficaces dans leur mission d'inspection et d'audit de l'authenticité des



vignettes fiscales obligatoires sur les produits.

L'opération de contrôle de marquage des produits a démarré depuis le 1er juillet 2021 au Togo et concerne, entre autres, les eaux, les bières, les jus de fruits, les vins, les vermouths, les boissons alcoolisées ou non et les tabacs.

Mis en œuvre par la Société industrielle et commerciale de

produits alimentaires (SICPA), le marquage des produits a pour objectif principal de lutter contre la concurrence déloyale et de participer à la préservation de la santé des consommateurs à travers l'assurance de la traçabilité des produits mis à la consommation sur le territoire togolais.

POINT DE PRESSE DU PARTI DU PEUPLE ET D'INTÉGRITÉ (PPI)

C'est avec une grande consternation que le Parti du Peuple et d'Intégrité (PPI) a appris sur des réseaux sociaux et publications de presses, que des honnêtes citoyens sont mis sur écoute par le Gouvernement Togolais à travers le logiciel espion Pegasus.

Au moment où les discussions quotidiennes des Togolais se résument à comment faire face à la vie chère actuelle, survenue par manque d'une politique d'anticipation de la part de leurs Gouvernants, ces derniers ont choisis plutôt de déployer de lourds moyens afin de contrôler la vie privée des pauvres citoyens. Si ceci est confirmé, ce sera une violation des droits fondamentaux de la libre expression que les Togolais ne vont pas tolérer à leur gouvernement.

Le PPI tout en soutenant les efforts et outils permis au gouvernement de lutter contre le terrorisme dans la protection du peuple Togolais, condamne avec fermeté toute attitude peu orthodoxe qui tendrait à appliquer nos lois sécuritaires dans un cadre hors de l'esprit et de réelles intentions prévues par nos lois en vigueur.

Le PPI demande au Gouvernement et surtout aux ministères concernés, de rassurer les Togolais que leurs discussions de survie quotidienne ne font l'objet d'écoute de la part du Gouvernement togolais.

Le PPI demande à la Présidente de l'Assemblée Nationale de convoquer les représentants du peuple en une session extraordinaire pour interpellier le gouvernement afin que des explications soient données au peuple togolais.

De plus, PPI demande à l'Assemblée Nationale de veiller et si possible ajourner ou adopter de nouvelles lois plus adaptées et contraindre le gouvernement à soumettre pour approbation par un Magistrat (ou instance appropriée) toute forme de surveillance d'un citoyen Togolais à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire togolais.

Fait à Lomé, le 25 Juillet 2021

Le Président National

ON DIT QUOI

La rubrique de ceux qui devraient tourner sept fois leur langue avant de parler

Le dialogue entre la majorité et l'opposition n'est pas la panacée pour régler les problèmes politiques au Togo. C'est le point de vue exprimé vendredi par l'opposante Brigitte Adjagbo-Johnson, coordinatrice de la DMK (Dynamique Mgr Kpodzro) au micro d'une radio privée. « Ces discussions, ces concertations n'ont servi à rien. Nous savions que, de la manière dont on voulait procéder, les discussions ne donneraient rien ; nous savions que nous serions face à des faux-fuyants ; nous savions que nous ferions face à une résistance terrible du régime qui veut se maintenir », a-t-elle déclaré. Selon elle, le récent dialogue baptisé CNAP n'a servi à rien. Mais Mme Adjagbo-Johnson ne propose aucune alternative à ce qu'elle considère être un échec. Adjagbo et sa DMK se ridiculisent de plus en plus. Ceux qui se ressemblent s'assemblent dit-on. Les moutons de même acabit cheminent ensemble, soutient la sagesse africaine. Finalement les Togolais devraient se résoudre au fait que la Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) regroupe des hommes



politiques démagogues et patentés qui mettent leurs nez et bouches dans tout même dans ce qui ne les concerne, tout comme si les autres Togolais les avaient investis d'une mission de défense ou de portes parole. Comment comprendre que des gens qui ont décidé de se mettre en marge des discussions de la Concertation nationale des acteurs politiques (CNAP) se croient

aujourd'hui imbus d'une mission de regard sur lesdites discussions si ce n'est pas chercher à se ridiculiser. En effet, dans une lettre adressée au Groupe des 5 ambassadeurs (G5), la coordinatrice générale de la DMK dit constater l'échec des discussions. De quoi je me mêle ? Pour étaler plus leur méconnaissance des règles diplomatiques, Brigitte Adjagbo Johnson et ses compagnons de misère invitent les représentants du Système des Nations Unies, des Etats-Unis, de l'Union européenne, de la France et de l'Allemagne qu'ils revoient leur copie. Finalement cette bande de politicards regroupés au sein de la DMK n'a plus rien à faire que de pondre des lettres et communiqués pour exposer leurs tares. N'est-ce pas vraiment ridicule ? Cette politique à la togolaise. Comment peut-on qualifier un dialogue qui a accouché des recommandations et des points consensuels transmis au gouvernement d'échec. Tu n'as pas participé à un festin et tu conclus que le festin n'a pas été une réussite. Pauvre d'elle !

Courtes contre la montre

Tout va bien avec les passagers

Le directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) et de l'aéroport de Lomé, Col Gnama Latta dément l'information selon laquelle, le scanner de l'aéroport de Lomé est en panne.

Selon Gnama Latta, l'appareil en panne est celui utilisé par la douane afin de vérifier si les bagages débarqués ne contiennent pas de marchandise non dédouanées ou prohibées. Il ajoute que les fouilles aléatoires s'effectuent manuellement en attendant la pièce de rechange.

En effet, depuis un moment, il circule sur les réseaux sociaux que le scanner de l'aéroport international de Lomé est en panne, ce qui menace la sécurité des passagers ainsi que des aéronefs.

Le directeur de l'ANAC précise donc que « le scanner utilisé pour l'embarquement fonctionne. Et même en cas de panne, un second appareil de secours est disponible ». Dans tous les cas, les passagers ne demandent que du mieux. Leur sécurité en dépend ainsi que celle de l'aéroport. Parce que s'il y a manque de scanner à l'aéroport de Lomé pour vérifier ce qui rentre et ce qui sort du territoire togolais c'est dangereux pour notre sécurité en ces moments où l'on parle de l'insécurité transfrontalière et que le gouvernement est engagé une lutte contre le terrorisme

La réciprocité du certificat vaccinal

Le pass vaccinal contre la Covid-19 est désormais obligatoire pour une catégorie de voyageurs au Togo. Pour le Gouvernement, il est temps d'assurer la réciprocité du certificat vaccinal anti-covid-19 avec les pays l'ayant adopté. Du coup, l'autorisation d'accès au territoire togolais pour les ressortissants des pays ayant introduit le certificat vaccinal est réciproque en plus d'autres conditions. En effet, depuis le 28 juin 2021, le Gouvernement togolais a introduit son certificat de vaccination contre la covid-19 basé sur le code QR.

Par courrier, le Ministère des Affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur a demandé aux Ambassadeurs et Chefs de mission diplomatique du Togo à l'étranger d'informer leur pays de juridiction sur la réciprocité de certificat vaccinal. « Je vous demande d'informer les pays de vos juridictions respectives que le gouvernement togolais a introduit depuis le 28 juin 2021 son certificat de vaccination contre la Covid-19 basé sur le code QR pour toute personne ayant terminé sa série vaccinale dans notre pays. A cet effet, des mesures sont prises pour assurer la réciprocité du certificat avec les pays qui adoptent l'introduction d'un certificat de vaccination », a indiqué Afo Salifou, Secrétaire général en charge de la Direction des Affaires politiques Division Afrique Asie. Au-delà de la réciprocité du certificat vaccinal anti covid-19 qu'introduit le Togo, l'autorisation d'entrée au territoire national est aussi soumis à un test PCR négatif contre la Covid-19 datant de moins de sept (7) jours, d'un certificat de vaccination international à jour selon le Règlement Sanitaire International RSI (2005), et d'un certificat de vaccination contre la covid-19 digitalisé et vérifiable. Par ailleurs, il est à rappeler que le Togo ne reconnaît pas pour l'heure l'attestation de guérison suite à la maladie à coronavirus.

Il poignarde son ami qui se fait sa copine

Que doit faire un homme quand il surprend sa copine en ébats amoureux avec son ami ? Un homme a choisi de poignarder son ami. Jeudi dernier à Lomé, la cour d'assises a statué sur son cas. Cette formation de juges compétente pour connaître des crimes en premier ressort ou en appel, a condamné l'homme qui a poignardé son ami à 10 ans de réclusion criminelle.

Kossi Akoutcha, âgé de 38 ans au moment des faits dans un village de l'Avé, est condamné pour homicide volontaire sur le fondement de l'article 165 du code pénal.

« Il est accusé d'avoir donné la mort à son ami Malam Agoro Saibou. Il a prétendu qu'il était allé surprendre son ami en train de faire l'amour avec sa copine. Malheureusement, il s'était servi d'un poignard », a narré Me Dodji Gbadoe, représentant du ministère public.

M. Saibou est décédé des suites de ses blessures. Selon le ministère public, les coups ayant été porté avec force à l'abdomen, une partie très sensible du corps, la cour a estimé que l'accusé voulait véritablement donner la mort.

Selon les informations, le cocuage, c'est-à-dire l'état d'un époux cocu aurait été une circonstance atténuante.

« S'il était marié à la femme, on peut considérer cela comme une excuse atténuante. Ce qui n'est pas le cas dans le dossier », a ajouté Me Gbadoe.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



PRÉFECTURE DE TÔNE : Un rapport accablant de l'ONIT sur la digue d'eau de Sidiki cédée quelques jours après la réception de l'ouvrage

« Mauvais choix des matériaux, bureau de contrôle complaisant »

C'est un rapport accablant dressé par l'Ordre national des ingénieurs du Togo (ONIT) sur la digue d'eau de Sidiki (préfecture de Tône, nord-Togo) cédée suite à 2 pluies, juste quelques jours après la réception de l'ouvrage.



L'ouvrage avant la rupture de la digue d'eau (image AGD)

L'indignation suscitée par cet énième ouvrage réalisé avec approximation a amené l'ordre à s'autosaisir même si jusqu'alors, les décrets d'application devant lui permettre de sanctionner ces manquements sont toujours en attente depuis plus d'un an.

La mission d'expertise dépechée par l'ordre corrobore la thèse selon laquelle, l'ouvrage qui devrait entre autre permettre aux populations de développer leurs activités agropastorales, a été purement et

simplement bâclé.

Les personnes ressources interrogées, des levés topographiques réalisés, le prélèvement des échantillons de matériaux pour les essais au laboratoire ont permis de situer les responsabilités dans un rapport d'expertise relatif aux dégradations observées.

« Ces dégradations sont dues, entre autres, au mauvais choix des matériaux, de la position et du dimensionnement de l'ouvrage évacuateur de crue et au compactage de mauvaise qualité qui a été

effectué », assène Dammipi Noupokou, président de l'ONIT, ancien ministre des mines et de l'énergie. Dans le rapport d'expertise, il a été relevé que la Mairie de Tône 1, qui est le Maître d'Ouvrage ne dispose d'aucun document (contrat, plans d'exécution et documents techniques) du projet.

De même, l'entreprise (EEBTP attributaire du marché d'exécution) n'a pas respecté les spécifications techniques contenues dans les cahiers des spécifications techniques particulières et générales prévues dans le DAO (Dossier d'appel d'offres) et le bureau de contrôle (EXPERTISE PLURIELLE) a été complaisant dans sa mission de surveillance et de contrôle des travaux exécutés par l'entreprise.

« Après la vérification du marché des travaux, les constats visuels, les levés du site et les essais effectués au laboratoire, il est préconisé que la retenue d'eau de Sidiki soit refaite avec de nouvelles études associant les compétences requises du domaine », recommande l'ONIT.

Quelles voies de recours pour le maître d'ouvrage ?

Le maître d'ouvrage (mairie de Tône), représentant les populations, a deux recours : contre l'en-



La digue d'eau complètement défigurée

treprise et contre la mission de contrôle.

La reprise des travaux s'avère nécessaire (image AGD)

Tous les deux étant sous contrat avec le maître d'ouvrage et n'ont pas respecté leur mission, il faudrait donc faire appel aux clauses du contrat pour exiger que réparation soit faite.

Ce qui est préconisé, c'est que l'ouvrage soit repris et pour ce faire, il faut reprendre les études en impliquant les compétences idoines. Les discussions entre le maître d'ouvrage, l'entreprise et le bureau d'études, doivent permettre de trouver un accord pour la reprise de l'ouvrage.

Les différentes parties doivent s'asseoir et identifier en toute responsabilité et sans complaisance les diverses défaillances qui ont conduit à la perte de l'ouvrage. Une fois les torts bien situés, elles pourront convenir de la meilleure

solution de reprise des travaux.

En somme, l'ouvrage de Sidiki n'est ni le premier à être réalisé dans les conditions réalisées dans les conditions approximatives ni peut-être le dernier.

Les pouvoirs publics à travers les organes de contrôle doivent faire preuve de rigueur pour sanctionner ces manquements professionnels qui renvoient une mauvaise image de la profession d'ingénieurs dans son ensemble. Ce sont les populations bénéficiaires qui paient le lourd tribut.

C'est tout de même paradoxale que plus d'un an après l'entrée en vigueur de la loi instituant l'ONIT, les décrets d'application pour lui permettre de fonctionner correctement et mettre en place les instances nécessaires tels que le conseil de discipline ne sont toujours pas pris. Temps à l'action !

AGD

Le ministre Sani Yaya marque à la culotte les sociétés de trading

Global Trade Corporation S.A.S., CACESPIC-IF Togo Sari, Prosperity Investment Corporation (PIC) S.A, la Société de Négoce et de Courtage en Banque (SNCB), Leader Bureau Chymall-Sairui Groupe Togo, Alliance in Motion Global, Chy Century Heng Hue, QNET, J-Global Capital. Toutes ces sociétés de trading et de placement d'investissement en ligne fermées par le gouvernement togolais sont marquées à la culotte.



nant des microfinances.

Leur rôle fondamental est d'oeuvrer à une rencontre avec les responsables des sociétés de trading, d'évaluer leur situation financière et patrimoniale, et de fixer une modalité de remboursement des sommes des capitaux collectés auprès du public.

Leurs travaux seront contrôlés par le ministère de l'économie et des finances, qui à son tour se tâchera de faire diligence auprès de l'autorité adéquate.

Depuis l'interdiction des activités de trading et de placement de capitaux en ligne, plusieurs de ces sociétés ont révélé leur incapacité à satisfaire leur clientèle. Les dangers du système pyramidal de Ponzi étant enfin révélés, la majeure partie des souscripteurs ont du mal à rentrer dans la restitution de leurs capitaux initiaux, sans parler des intérêts.

Plusieurs plaintes sont déposées à la justice contre ces sociétés, mais jusqu'à présent c'est silence radio et de la part des juges et des accusés.

Avec cette nouvelle donne, c'est une bouffée d'oxygène et dans le camp des chefs de ces sociétés que dans celui des souscripteurs.

SECTEUR DE L'EAU AU TOGO : Plusieurs projets et d'importants investissements engagés

Au Togo, l'ambition du gouvernement est de faire de l'accès universel à l'eau potable une réalité dans le pays. Ainsi, plusieurs projets à l'instar du Projet eau et assainissement au Togo (PEAT) ont vu le jour et d'énormes ressources ont été mobilisées.

Les secteurs vitaux ont l'eau potable occupent une place importante dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

La première phase du Projet eau et assainissement au Togo (PEAT 1) a contribué à accroître le taux de desserte en eau potable dans les villes d'Atakpamé et de Dapaong.

A Dapaong, les capacités de fourniture d'eau du barrage de Dalwak, l'un des plus grands au Togo, ont été renforcées en vue d'approvisionner la ville en eau potable à un coût réduit.

L'ouvrage a une profondeur de 12,5m et une longueur de 7 km. Ce barrage reste la principale source d'approvisionnement en eau potable de la ville avec une capacité de 10 millions de m3 par an.

Le PEAT1 a permis d'effectuer 106 branchements privés avec une extension de 7,5 km de réseau de distribution d'eau potable.

Atakpamé a également bénéficié des réalisations de PEAT1 avec 1 474 branchements privés au profit de plus de 14.000 habitants. La chaîne de production a connu une amélioration avec un nouveau système de pompage permettant de mieux desservir plusieurs zones de la ville.

Financé à 5 milliards 212 millions de F.CFA, le PEAT1 a permis la réalisation de plus de 2.574 branchements pour 20 000 habitants dans les deux villes.



La première phase du Projet eau et assainissement au Togo arrive à terme en Août prochain et déjà une seconde phase (PEAT 2) va prendre en compte les villes de Kara, Sokodé et Tsévié. Des châteaux et des stations de traitement d'eau vont être construits ou réhabilités dans ces zones urbaines.

Dans la même dynamique, les travaux de raccordement pour étendre le réseau de distribution d'eau vont se poursuivre dans la région de la Kara.

Sur le barrage de la Kozah, des travaux de réhabilitation seront effectués en vue de desservir davantage en eau potable la ville de

Kara, les préfectures de la Kozah, de la Binah et de Doufelgou. Le coût de cette nouvelle phase de PEAT est estimé à 25 milliards de FCFA.

En plus de ce programme du gou-

vernement de desservir les localités en eau potable sur l'ensemble du territoire, s'ajoute le Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural des régions de la Kara et des Savanes (PASSCO).

Bien d'autres projets ont été réalisés dans toutes les régions du pays. Des branchements promotionnels à coût réduit, l'extension de réseau de distribution et la construction de bornes fontaines. Ces différentes initiatives ont considérablement amélioré les conditions d'accès à l'eau potable

Suite à la page 7

LIGUE FÉMININE AFRICAINE DES CHAMPIONS : Comment l'académie Amis du Monde s'est préparée pour défendre les couleurs nationales

L'académie Amis du Monde Togo défend les couleurs nationales en côte d'ivoire pour le compte du tournoi qualificatif de la Ligue féminine Africaine des Champions. Le tournoi a lieu du 24 juillet au 05 août 2021 prochain. Les responsables de ce club féminin de football ont dressé à la presse mardi 20 juillet 2021, le tableau des activités menées pour préparer cette compétition.

Après plus de trois (3) semaines d'intenses préparations, les dirigeants du club du regretté Komla Dzoboku Gblokpo, ont mis les bouchées doubles avec le peu de moyen financier mobilisé pour cette compétition. Des démarches administratives aux préparatifs techniques, passant par celui psychologique, le club amis du monde à bien affûté ses armes pour ce tournoi international.

« Sur le plan administratif notwithstanding quelques difficultés rencontrées dans l'établissement des documents de voyages pour certaines joueuses, (seulement une n'a pu avoir son passeport) et ne pourra pas faire le déplacement avec nous. En ce qui concerne les moyens financiers, une enveloppe de dix millions nous a été octroyée par le gouvernement. La Fédération Togolaise de Football (FTF) nous a aussi facilité certaines démarches. Le président Guy Akpovi a pris en charge les frais des tests Covid-19. Des personnes pris individuellement ont fait des gestes. Plusieurs sociétés et autres sponsors sollicités n'ont pas réagi favorablement. Ils évoquent la crise de Covid-19 qui a chamboulé leurs activités. Même si nous n'avons pas à rassembler tous les moyens, nous avons fait de notre mieux pour participer à cette compétition et nous remercions toutes les bonnes volontés qui se sont manifestées pour nous accompagner » a expliqué le secrétaire administratif de l'Académie Amis du Monde, Bernard Gbagba.

La préparation de la compéti-

tion est aussi physique, tactique et psychologique surtout que les joueuses ont eu le choc de la disparition du Président Fondateur du club, Feu Komla Dzoboku Gblokpo.

Les séances d'entraînement se sont multipliées depuis le 25 juin pour permettre aux joueuses de se mettre en forme. En ce sens le club a livré six (6) matchs amicaux avec deux (2) victoires, un (1) nul et trois (3) défaites. L'équipe a reçu également la visite des membres de la direction technique nationale de la fédération togolaise de football lors d'une séance d'entraînement. « L'état d'esprit est très haut. Nous y allons avec une seule ambition qui est de sortir de notre poule pour participer à la phase finale de ce tournoi en Egypte et nous estimons le faire. Il suffit juste d'un petit effort. Nous sommes vraiment prêtes surtout avec les cinq (5) jours de report, nous en avons encore profité. Nous nous sommes encore entraînés de plus et ce qui me rassure, les filles ont fait un très bon match lors d'une de nos séances d'entraînement le week-end.

Amis du monde c'est un grand club surtout que nous avons essayé de ramener quelques-unes des joueuses d'autres clubs au nôtre. il y'a Yaya Téki et koffi Estelle de swallows, Konou Yawa Bertine de Sporting club et Kagla Yawa de tempête. Je peux dire que nous avons une très bonne équipe et en Côte d'Ivoire, nous n'allons pas revenir avec les mains vides. Nos adversaires elles autres sont en championnat donc sont plus en-



jambées que nous peut-être. Mais nous nous sommes dis qu'elles ont aussi deux pieds et deux bras et individuellement comme collectivement, nos filles peuvent tenir devant elles, » a déclaré Amenyo Adjo Rebecca

L'équipe a reçu la visite des membres de la direction technique nationale

Partageant la poule A avec les

Onzes Soeurs de Gagnoa de la Côte d'Ivoire et de l'Association Sportive de l'armée du Burkina-Faso, le club Amis du Monde dispute leur première rencontre le 27 juillet avec le club ivoirien.

Aussi confiante que la coach, celle qui porte le brassard de l'équipe, Natalie Badaté estime que les dirigeants du club ont fait le maximum pour mettre les filles dans

un état d'esprit merveilleux et il faudrait qu'on hisse haut le drapeau Togolais à Abidjan.

Précisons que c'est une première participation du Togo à la ligue Africaine des Championnes des équipes féminines.

L.R.

INCESTE : Un père condamné pour des rapports sexuels répétés avec sa fille

Le sieur Kossi n'a pas nié les faits. Il reconnaît avoir eu des rapports sexuels répétés avec sa propre fille.

En effet, c'était l'unique dossier "d'inceste" inscrit à l'agenda des assises de la Cour d'Appel de Lomé pour le compte de l'année 2021.

A la barre, le nommé Kossi, âgé de 56 ans, marié et père de six enfants.

Selon le récit des faits présenté par l'avocat général, l'accusé dans le courant de l'année 2016 à 2017, n'a trouvé mieux à Lomé que sa fille biologique de 19 ans pour assouvir sa libido.

« En début d'année 2016, durant une nuit, alors que la femme de mon papa s'était rendue à Baguida chez sa belle-fille qui venait d'accoucher, mon père m'a obligée et a réussi avoir des rapports sexuels avec moi. Depuis ce temps, mon père a continué ses agressions sexuelles sur moi et il arrive qu'il me conduise même dans les chambres de passage pour m'imposer des rapports sexuels » a rapporté l'avocat général tiré des aveux obtenus de la victime.

La victime qui n'est pas restée apathique après les premiers rapports sexuels avec son père biologique, avait informé l'épouse de celui-ci.

Mais celle-ci n'y avait pas accordé grande importance, selon les déclarations de l'avocat général. « Les actes sexuels s'étaient répétés à plusieurs reprises. En 2017, les rencontres dans les hôtels et auberges s'étaient poursuivies jusqu'à ce que la fille tombe enceinte de son père », a ajouté le réquisitoire.

Pour éviter que les voisins ne soient au courant de ses actes "ignobles", ce père "véreux" avait conduit sous la menace, sa fille dans un centre de santé où un avortement a été opéré.



L'homme, même après cette mésaventure a continué, selon le ministère public, ses actes « ignominieux » et « irresponsables » sur le produits de sa chair.

Fatiguée par le comportement de son géniteur, la jeune fille a finalement décidé de se confier à l'un de ses oncles qui a porté l'affaire devant la police.

Grâce à cette plainte et les témoignages de la victime, le sieur Kossi fut mis aux arrêts le 15 juin 2017 pour des faits d'inceste.

Un crime grave que l'homme, bien portant et en possession de toutes ses facultés a reconnu à la barre après 5 ans passés en détention.

« Je reconnais avoir couché avec ma fille au moins cinq fois et je demande pardon pour ce que j'ai fait », a-t-il plaidé devant la cour.

Au cours des débats, l'avocat général a requis six (6) ans de réclusion criminelle et une amende de 5 millions de F CFA contre l'accusé afin de dissuader d'autres pères attirés par ces comportements.

L'avocat de la défense a de son côté, plaidé l'acquiescement. Ce dernier a estimé que son client avait payé sa dette à la société après 5 ans de détention.

A l'issue du procès, la Cour a suivi le réquisitoire en condamnant M. Kossi à 6 ans de réclusion criminelle pour inceste et à une amende de deux millions cinq cent mille (2 500 000) F CFA.

Il faut noter que l'inceste est puni conformément à loi d'une peine de 5 à 10 ans de réclusion criminelle et d'une amende de 5 à 20 millions de F CFA.

Deux individus arrêtés pour escroquerie par procédés magiques

Un peintre âgé de 24 ans et un étudiant de 21 ans ont été arrêtés le 15 juillet 2021 par la Police nationale pour tentative d'escroquerie. Les investigations ont été menées avec la collaboration de la victime.

En effet, souligne la Police nationale, c'est 8 juillet 2021 qu'un citoyen est contacté via WhatsApp par l'étudiant "S.I." qui lui propose une affaire alléchante de multiplication de billets de banque et demandait sa contribution : avec une somme de 1.000.000F CFA, il pouvait, disait-il, avoir un gain de 40.000.000 F CFA grâce à une valise magique.

L'étudiant poursuit en ajoutant qu'une fois l'affaire menée, il remettrait à sa cible, en contrepartie de sa contribution, une somme de 10.000.000F CFA. Flairant immédiatement l'arnaque, le citoyen saisit la Police. S'en est donc suivie une opération à l'issue de laquelle la Police a interpellé à Lomé au quartier Agoè Zongo, les deux présumés escrocs. Une valise contenant des milliers de papiers coupés à la taille de billets de 10.000 F CFA a également été saisie.

De leurs propres aveux, il ressort que l'initiateur de cette escroquerie est le nommé TBAL. Lui-même, plusieurs fois victime d'escroquerie dans sa volonté de se faire produire de l'argent par des procédés magiques, a rencontré, en mai 2021, un marabout qui lui a appris certaines pratiques et sacrifices censés le faire prospérer. Il a, ensemble avec son complice, décidé d'appâter une autre personne afin de lui soutirer indûment la somme de 1.000.000 F CFA. Mal leur en a pris : ils ont été stoppés dans leur élan grâce à la vigilance et à la collaboration de leur potentielle victime.

Pour l'occasion, la Police Nationale rappelle une fois encore qu'il est impossible de multiplier de l'argent par quelque procédé que ce soit.

De plus, la production de fausses monnaies est punie par la loi. Elle appelle la population à plus de vigilance et salue sa permanente collaboration, comme celle de ce citoyen qui a empêché la réalisation de ce plan qui aurait fait d'autres malheureux ».

Suite de la page 6

des populations.

«Nous exprimons notre gratitude au gouvernement pour ses efforts de nous fournir davantage l'eau potable. Cela allège les tâches des ménages et aussi nos enfants ne seront plus exposés aux maladies», a témoigné Plinga, un des bénéficiaires.

Plusieurs initiatives régionales Outre ces programmes nationaux, le Togo a également bénéficié des initiatives régionales. Le projet BID/UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural a permis de réaliser des forages équipés de pompes à motricité humaine.

Il est également prévu la construction des mini-adductions d'eau potable dans les centres semi urbains.

Ces importantes réalisations ont été déjà mises en service. Il s'agit notamment de 420 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine, 100 forages réhabilités et 60 latrines communautaires.

L'ensemble des infrastructures d'accès à l'eau potable et d'assainissement de ce projet dessert

plus de 250.000 personnes en milieu rural et 30.000 en milieu semi-urbain.

Également 22 autres mini adductions d'eau potable ont été réalisées dans la région maritime dans le cadre du projet PEA-OMD, avec le soutien de l'Union Européenne. La population totale desservie est de 240.000 habitants.

Tous ces efforts consentis par le gouvernement pour rendre l'eau potable disponible, ont contribué à améliorer significativement le taux de desserte en eau potable en milieu rural à 69% en 2020, 50 % en milieu semi-urbain et 58% en milieu urbain.

Le gouvernement maintient le cap avec une projection de 95 % d'ici à 2025 en milieu rural, 85 % en milieu semi urbain, 75 % en milieu urbain hors Lomé et 80% soit un taux de desserte nationale de 85%. Tous ces importants investissements engagés dans le secteur eau témoignent de la volonté du gouvernement d'assurer le bien-être des populations conformément à la Feuille de route gouvernementale qui prend en compte l'inclusion et l'harmonie sociales.



ENTREZ DANS LE FUTUR



XIAOMI
MI 10 LITE 5G



60Go

Valable 30jrs

+

KIT
Offert

=

144 500^{FCFA}

~~299 000 F~~

Bonus 60Go compatible sur 5G, 4G et 3G.
Offre valable jusqu'au 31 août 2021

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

